

« Aujourd'hui ; la suppression du réseau cuivre n'est pas réaliste. »

Écrit par Administrator

Mercredi, 04 Mars 2015 08:49 - Mis à jour Mercredi, 04 Mars 2015 08:52

---



***Questions à Paul Champsaur, Président de l'Autorité de la statistique publique, auteur du rapport***

**Votre rapport aura duré un an et demi, comme le voulait votre lettre de mission. Pourquoi un tel**

Nous savions que cela prendrait du temps de parvenir à une position commune. La composition du grou

**Pourquoi est-ce si compliqué ?**

De nombreuses applications fonctionnent avec le cuivre qu'il ne sera pas simple de faire basculer sur la

Enfin, il y a d'innombrables réseaux comme les centrales électriques d'EDF ou les cartes de paiement,

## **Quel serait le coût du remplacement du cuivre par la fibre ?**

Si l'État décide d'arrêter le réseau cuivre, il va falloir compenser le propriétaire, en l'occurrence Orange, ainsi qu'un certain nombre de clients ou d'organismes qui auraient souhaité rester au cuivre. Il est impossible de chiffrer le coût exact d'une telle décision, il faudrait voir cela au cas par cas.

Quoi qu'il en soit, nous avons donc estimé qu'aujourd'hui la suppression du réseau cuivre n'est pas réaliste.

## **Vous recommandez donc une transition par étape.**

C'est plus sage, en effet. Il faut dans un premier temps développer les compétences en ressources humaines dans l'installation et l'entretien du réseau fibre. Concernant le Très-Haut-Débit, la France est répartie en trois zones : les grandes villes, les densités moyennes et les zones blanches. Ces dernières concernent 45% de la population. Les collectivités locales vont mettre en place des Réseaux d'Initiative Public (RIP). Il faudra un minimum de coordination technique et tarifaire pour cela car il va falloir organiser les conditions auxquelles les opérateurs nationaux auront accès à ces RIP. Ce sera le rôle de la mission THD.

## **En termes de mesures incitatives, que recommandez-vous ?**

Nous recommandons la création d'un statut de « zone fibrée ». À partir du moment où une zone sera fibrée, certaines mesures incitantes au passage de cuivre à la fibre seront appliquées. Par exemple, l'accroissement de tarifs de gros d'accès au cuivre. Pour un opérateur, il sera alors plus coûteux d'utiliser le cuivre.

Les immeubles neufs construits dans ces zones ne seront plus équipés en réseau cuivre, alors qu'actuellement tout immeuble neuf doit être équipé des deux. L'opérateur de réseau, Orange, pourra donc décider de fermer son réseau et l'État l'assistera dans cette tâche.

« Aujourd'hui ; la suppression du réseau cuivre n'est pas réaliste. »

Écrit par Administrator

Mercredi, 04 Mars 2015 08:49 - Mis à jour Mercredi, 04 Mars 2015 08:52

---

**N'est-ce pas mettre en place un processus différencié ?**

Oui, mais il y a des endroits où il ne sera jamais évident d'installer la fibre. Les projets des collectivités prévoient de couvrir 60 à 70% de leur territoire. Pour le reste, il est toujours possible d'installer du THD (plus de 30 mb/seconde) mais grâce à d'autres technologies : cuivre amélioré, le wifi max ou satellite. La région Auvergne, par exemple, met en place un plan dont les objectifs sont compatibles avec ceux du Gouvernement et passent par l'utilisation de plusieurs technologies.